



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-cinquième session**

Bucarest (Roumanie), 12–15 septembre 2005

EUR/RC55/R7
14 septembre 2005
54246
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

**Renforcement des systèmes de vaccination nationaux
par l'élimination de la rougeole et de la rubéole et la prévention
de la rubéole congénitale dans la Région européenne de l'OMS**

Le Comité régional,

Rappelant les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et les *Orientations stratégiques pour améliorer la santé et le développement des enfants et des adolescents*, qui citent la vaccination comme l'une des stratégies visant à lutter contre la mortalité et la morbidité des enfants de moins de cinq ans et contribuant à combattre les problèmes de pauvreté chez les populations à haut risque et vulnérables, les recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (2002) et les résolutions WHA56.20, WHA56.21 et WHA58.15 de l'Assemblée mondiale de la santé, portant respectivement sur la réduction de la mortalité par rougeole, sur la stratégie pour la santé et le développement de l'enfant et de l'adolescent, et sur le projet de stratégie mondiale de vaccination ;

Reconnaissant que la vaccination est l'une des interventions de santé publique les plus efficaces par rapport à son coût et que, depuis des dizaines d'années, les programmes de vaccination font partie intégrante des systèmes de santé publique et constituent l'une des mesures de prévention essentielles dans le cadre des soins de santé primaires de la Région européenne ;

Reconnaissant que la certification de l'éradication de la poliomyélite, en 2002, a été le résultat d'activités menées de concert par l'ensemble des États membres de la Région afin de veiller à ce que tous les enfants soient protégés par la vaccination et qu'un dispositif performant doit être maintenu pour la surveillance du virus de la poliomyélite jusqu'à la proclamation de l'éradication de cette maladie dans le monde entier ;

Conscient des résultats obtenus dans la lutte contre les maladies grâce à la mise en place de programmes de vaccination performants, mais aussi de la nécessité de leur accorder une attention suivie et un soutien ferme pour conserver ces acquis et enregistrer de nouveaux progrès, y compris par l'introduction de nouveaux vaccins à l'efficacité scientifiquement démontrée ;

Gardant à l'esprit le fait qu'il y a, dans la Région européenne, des populations à haut risque et vulnérables qui ne bénéficient toujours pas d'une couverture vaccinale adéquate vu leur accès restreint à des services de soins primaires, et ce pour des raisons géographiques, culturelles, ethniques ou socio-économiques, ainsi qu'à cause d'une méfiance infondée à l'égard des vaccinations ;

Proclamant que les enfants ont droit au niveau de santé le plus élevé qu'il est possible d'atteindre, ainsi qu'à un accès équitable aux systèmes de santé, et qu'il est nécessaire d'obtenir et de maintenir un taux de couverture élevé en matière de vaccins de l'enfance afin d'assurer la protection de tous les enfants et de limiter autant que possible la transmission des maladies ;

Faisant observer que la réduction de la mortalité par la rougeole facilitera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le monde et que la rubéole est une cause reconnue et évitable de graves anomalies congénitales ;

Convenant que la rougeole et la rubéole peuvent être éradiquées dans la Région européenne de l'OMS et que la rubéole congénitale peut être prévenue par l'administration systématique d'un vaccin associé rougeole-rubéole suivant un calendrier à deux doses dans le cadre des programmes de vaccination des enfants, par la mise en place et le maintien d'une couverture vaccinale étendue et par un ciblage des populations à risque, dont les femmes en âge de procréer ;

Ayant examiné le document EUR/RC55/6 sur la Stratégie européenne pour la santé et le développement des enfants et des adolescents et le document EUR/RC55/7 sur le renforcement des systèmes de vaccination nationaux par l'élimination de la rougeole et de la rubéole et la prévention de la rubéole congénitale dans la Région européenne de l'OMS ;

1. PRIE INSTAMMENT les États membres :

- a) de s'engager en faveur des objectifs d'éradication de la rougeole et de la rubéole et de prévention de la rubéole congénitale pour 2010 et d'en faire l'une de leurs grandes priorités ;
- b) de mettre en place des programmes de vaccination systématique en atteignant et en maintenant une couverture vaccinale infantile étendue et en veillant à ce que tous les enfants, adolescents et femmes en âge de procréer aient également accès à des services de vaccination sûrs, de haute qualité ;
- c) de veiller à ce que le niveau de surveillance soit suffisant pour concrétiser durablement les objectifs d'éradication, notamment par le recours aux réseaux de laboratoires requis pour la rougeole, la rubéole, la rubéole congénitale et la poliomyélite ;
- d) d'apporter leur soutien, si nécessaire, à l'organisation d'une semaine de la vaccination dans la Région pour une action de sensibilisation visant à favoriser la vaccination ;
- e) d'encourager les partenariats indiqués, y compris des plans en vue d'une coopération intersectorielle, avec les organismes publics et intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et autres partenaires compétents, dont le secteur privé et les entreprises, afin d'assurer le renforcement des services de vaccination systématique et la concrétisation des objectifs d'éradication ;

2. INVITE le directeur régional :

- a) à soutenir et préconiser des efforts conjugués avec les États membres, les organismes publics et intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et autres partenaires compétents afin de consacrer des ressources au renforcement des systèmes nationaux de vaccination systématique, à la concrétisation des objectifs d'éradication de la rougeole et de la rubéole et de prévention de la rubéole congénitale, ainsi qu'à l'organisation d'une semaine de la vaccination dans la Région ;
- b) à donner aux États membres une orientation stratégique et des conseils techniques comme exposé dans « *La vaccination dans le monde : vision et stratégie 2006–2015* », et ce afin de les épauler dans le renforcement des systèmes nationaux de vaccination systématique, notamment une analyse des raisons de l'insuffisance de la couverture vaccinale et l'introduction de nouveaux vaccins et technologies, ainsi que dans la concrétisation des objectifs d'éradication ;

- c) à travailler en partenariat avec les autres régions de l'OMS pour faciliter la communication et l'utilisation de méthodes communes, lorsque cela est approprié, concernant la réalisation des objectifs d'élimination ;
- d) à présenter un rapport d'avancement au Comité régional lors de sa cinquante-huitième session, en 2008.